



LIMOGES MÉTROPOLE

Les décisions du Conseil communautaire du mercredi 17 décembre

Le Conseil communautaire de Limoges Métropole s'est déroulé mercredi 17 décembre à l'Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine, site de Limoges, 27 boulevard de la Corderie.

Publié le 17 Décembre 2025

Au cours de cette séance, parmi de nombreuses délibérations présentées par les 74 élus communautaires (<https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/linstitution/le-conseil-communautaire>), ont été approuvés les dossiers suivants.

L'approbation du budget primitif 2026

Le budget 2026 a été construit sur des hypothèses réalistes en attendant la nouvelle loi de finances afin de poursuivre le Projet de territoire. Pour ce nouvel exercice, Limoges Métropole consacre 193 millions d'euros de dépenses d'investissement dont 94 millions pour le budget principal qui concerne notamment :

- l'aménagement de l'espace communautaire : 112M€,
- le développement et l'aménagement économique, social et culturel : 29M€,
- et la gestion des services d'intérêt collectif : 39,6M€.

Pour 2026, les taux proposés sont stables avec une fiscalité directe locale qui restera à un niveau modéré au regard des moyennes nationales.



À noter que le taux de désendettement du budget principal reste proche de 7 ans, un niveau éloigné du seuil d'alerte fixé par la loi à 12 ans.

Le projet de construction de la patinoire de Limoges Métropole

Inscrit au Projet de territoire de Limoges Métropole, le projet de patinoire communautaire (<https://www.limoges-metropole.fr/territoire-attractif/nos-grands-equipements/la-future-patinoire>) a pour objectif de doter le territoire d'un équipement sportif, ludique et moderne adapté aux attentes des habitants et répondant aux normes les plus exigeantes en termes de consommations énergétiques.

Tout juste labellisée par la commission d'évaluation Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine, **niveau Argent**, soit la première reconnaissance de ce niveau en France pour un équipement de ce type, **la future patinoire de Limoges Métropole se voudra qualitative et respectueuse des normes environnementales**.

Le budget prévisionnel est estimé à près de 23 millions d'euros dont 19,5 millions pour les travaux de construction. Plusieurs demandes de subventions sont en cours afin de financer ce projet vertueux, structurant et emblématique pour le territoire de Limoges Métropole.

La mise en place à titre expérimental d'un budget participatif dédié aux quartiers prioritaires

Limoges Métropole met en place des actions en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville (<https://www.limoges-metropole.fr/services/politique-de-la-ville-nos-missions>) qui visent à réduire les écarts de développement entre les territoires et à améliorer les conditions de vie des habitants. Cette politique publique, partenariale et territorialisée, propose de déployer des actions spécifiquement en direction des habitants des 9 quartiers prioritaires de Limoges Métropole.

Dans ce cadre, Limoges Métropole souhaite **mettre en place un budget participatif** pour permettre aux citoyens de décider de l'utilisation d'une enveloppe budgétaire dédiée et prédéfinie pour des projets proposés par les habitants.

- > En 2026, une première expérimentation sera ainsi menée sur le quartier du Sablard avec une enveloppe de 30 000 € fléchée sur ce dispositif.

La création d'une régie autonome pour la gestion des réseaux de chaleur de Condat-sur-Vienne, Couzeix et Panazol

Lors de la séance plénière du 21 novembre, les élus ont voté pour le principe de mise en place d'une régie autonome pour la gestion des réseaux de chaleur de Condat-sur-Vienne, Couzeix et Panazol.

En effet, Limoges Métropole est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains » en lieu et place de ses communes membres.

➤ Dans ce cadre, un marché public global de performance a été engagé pour la création et la gestion de ces **trois nouveaux réseaux de chaleur**. Cette **régie autonome est placée sous la responsabilité du Conseil communautaire et du Président de Limoges Métropole**.
